

UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

Président de l'Union

Moroni, le 11 FEV 2023

DECRET N° 23-019 / PR

Chargeant le Ministre BIANRIFI THARMIDHI de la Suppléance du Président de l'Union des Comores.

LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU Décret N°22-038/PR du 09 mai 2022 relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Durant son séjour à l'Extérieur, la Suppléance du Président de l'Union des Comores, est assurée par le Ministre des Transports Maritimes et Aériens **Monsieur BIANRIFI THARMIDHI**.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

AZALI Assoumani

